Envoyé en préfecture le 09/11/2017
Reçu en préfecture le 09/11/2017
Affiché le
ID : 031-243100012-20171107-1017_026-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 16
- ayant pris part au vote : 16
- procurations :

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.89.22.97

L'an deux mille dix-sept et le sept novembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 27 octobre 2017, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Etaient présents : MMES ATTELAN, BEZOS, BIRE, DIAZ, CHAVE, CORBON, FARRUGIA, GODEAS, GUEDES, HUMEAU, MAURIN, SIMON-LABRIC,
MM DA PONTE, FEUILLERAT, MAUVEZIN, NAVARRO

Etait absent excusé : M PÉRÉ

DÉLIBÉRATION n° 2017/026

Objet : Décision Modificative n°1

Madame la Vice-présidente propose aux membres du CCAS d'affecter au budget 2017 un montant correspondant à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France.

Cette somme sera affectée en dépenses de fonctionnement au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » pour un montant de 200 €. En contrepartie, le compte 022 « Dépenses imprévues » sera diminué d'autant.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A la majorité (deux voix contre : Mme Humeau et Mme Attelan), d'adopter la décision modificative n°1.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE L'UNION (HG)

Pour copie conforme,
La Vice-présidente,
Isabelle Godéas

-Transmis le - 9 NOV. 2017
- Affiché le